

## Quatrième séance, vendredi 8 octobre 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable); retrait. – Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public); prise en considération. – Projet de loi N° 201 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficaces en matière d'énergie et d'environnement); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1088.10 Nicole Aeby-Egger (loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels); prise en considération. – Projet de loi N° 200 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements (CoParl); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Postulat P2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (aide financière à la fusion dans les agglomérations); prise en considération. – Postulat P2037.08 Jean-Pierre Dorand/Jean-Pierre Siggen (modification de la loi sur les communes: fusions de communes/création d'arrondissements); prise en considération. – Clôture de la session.

quelles elles sont confrontées. Alors celles et ceux qui ont une heure, une heure et demie à disposition pour partager le repas de midi, je vous invite à vous rendre dans l'une ou l'autre de ces institutions. Il y aura une voiture à disposition pour vous y conduire à l'issue de nos débats de ce matin.

### Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable)<sup>1</sup>

*Retrait*

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et tout en restant attentifs à ce que l'information à la population soit toujours adéquate en matière d'énergies renouvelables et, en accord avec mon comotionnaire, nous retirons cette motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Bruno Boschung, Moritz Boschung-Vonlanthen, Michel Buchmann, Elian Collaud, Gaëtan Emonet, Heinz Etter, Ursula Schneider-Schüttel, Albert Studer, Laurent Thévoz et Michel Zadory.

Sans justifications: MM. René Kolly et Edgar Schorderet.

MM. et M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demaille, Georges Godel et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** Je me permets de vous rappeler que ce jour, à midi, vous êtes toutes et tous invité-e-s à partager un repas dans l'une des institutions sociales qui attendent votre visite. Il s'agit du Tremplin, Banc Public, La Tuile et Fri-Santé. Elles sont dans l'attente de vous recevoir pour partager le repas simplement et pouvoir poser des questions, discuter des problématiques aux-

### Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public)<sup>2</sup>

*Prise en considération*

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Permettez-moi d'intervenir d'abord en allemand puisque mon comotionnaire va certainement le faire en français.

Wir haben eine Motion eingereicht, um Normen im Bereich der öffentlichen Beleuchtung zu setzen. Warum gerade die öffentliche Beleuchtung und nicht die Beleuchtung oder die Elektrizität ganz allgemein? Wir haben einen grossen Energiebericht erhalten, der eine Revision des Energiegesetzes vorsieht und in diesem wurde die öffentliche Beleuchtung nicht besonders erwähnt. Wir finden, dies sei eine kleine Lücke und es würde sich lohnen, in diesem Bereich Normen zu setzen, weil Freiburg ein Kanton ist, der sich heute durch eine speziell ineffiziente öffentliche Beleuchtung auszeichnet. In unserem Kanton sind noch sehr viele Quecksilberdampflampen installiert und die heutigen, modernen Natriumdampflampen oder LED (les

<sup>1</sup> Déposée et développée le 17 mars 2010, BGC p. 356; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC pp. 1841ss.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 18 mai 2010, BGC p. 874; réponse du Conseil d'Etat le 17 août 2010, BGC septembre 2010, pp. 1311ss.

lampes au sodium ou les LED) sind bei uns immer noch untervertreten. Dies führt dazu, dass die öffentliche Beleuchtung in Freiburg nicht wie im nationalen Mittel heute 1,5% des gesamten Stroms verbraucht, sondern eher 2 bis 3%. Hier besteht also ein grosser Handlungsbedarf. Die Groupe E hat heute ein Projekt, dass es erlauben wird, in den nächsten Jahren in die Nähe des schweizerischen Mittels zu kommen, aber wir glauben, dass der Kanton eine Vorreiterrolle spielen sollte.

Les deux motionnaires pensent que l'éclairage public est un domaine qui intéresse beaucoup la population, mais qui est en main des communes. Donc là le canton et les communes ont un devoir d'exemplarité. Dès lors, nous sommes très contents que le Conseil d'Etat soit d'accord d'accepter cette motion. Le deuxième volet consisterait à donner les instruments aux communes pour prendre des mesures là où ce n'est pas la commune qui installe et qui gère l'éclairage public, mais là où un éclairage privé intervient sur le domaine public. Nous avons souvent aujourd'hui la situation où l'éclairage public est rénové, est correct. S'ajoutent à cet éclairage public des enseignes lumineuses, des réclames produisant une lumière très forte. Une surenchère existe entre différents commerces, par exemple entre différentes réclames, non seulement dans le design où la commune peut encore intervenir, dans les zones historiques du moins, mais aussi dans la masse de lumière installée. si bien qu'il serait utile de donner aux communes le moyen d'intervenir aussi là, en disant: voilà ça, c'est le maximum à installer ou, par exemple dans les zones résidentielles, leur permettre de dire qu'il y a extinction des réclames entre minuit et six heures du matin, ce qui n'est pas garanti aujourd'hui.

Donc, en acceptant de donner ces instruments aux communes et au canton, vous pouvez permettre au canton de Fribourg de faire un grand pas en avant dans l'efficacité puisque c'est un domaine où ce qu'on fait est aussi très visible. Vous pouvez être sûrs que ces mesures se remarqueront au sein de la population.

**Bourgknecht Jean** (*PDC/CVP, FV*). Les craintes liées aux changements climatiques nous obligent à nous responsabiliser toujours davantage par rapport à l'avenir de notre planète, une planète que nous devons léguer la plus intacte possible à nos descendants.

Pour les collectivités publiques, cela signifie avoir une attitude exemplaire visant notamment à une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources énergétiques. C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien a examiné la motion de nos collègues Jacques Crausaz/Christa Mutter.

Notre groupe constate que cette motion renforce et soutient la stratégie énergétique que le Conseil d'Etat a adoptée en septembre 2009. Elle va aussi dans le sens des programmes incitatifs mis en place par le Groupe E et Gruyère Energie, programmes que nous ne pouvons que saluer et qui proposent aux communes d'économiser environ 40% de la consommation annuelle en leur offrant un soutien financier pour l'assainissement de leur éclairage public. Ces mesures vont du remplacement des anciennes installations à l'extinction durant une partie de la nuit en passant par la réduction de la

puissance installée ou par la diminution de l'éclairage pendant une partie de la nuit.

Notre groupe se réjouit de constater que le Conseil d'Etat et les entreprises distributrices d'électricité n'ont pas attendu cette motion pour agir. Il attend maintenant avec grand intérêt la prochaine modification de la loi sur l'énergie qui intégrera, à n'en pas douter, les propositions des motionnaires.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse die Motion Jacques Crausaz/Christa Mutter analysiert. In unserem Kanton wird eindeutig zuviel Energie verschwendet. In Sachen Beleuchtung bin ich überzeugt, dass in diesem Gebiet grosse Einsparungen möglich wären. Leuchtreklamen an Werkhöfen, Geschäften, Spotscheinwerfer an Hausfassaden und Beleuchtungen an Waldwegen könnte man doch nach Mitternacht abschalten. Fährt man zum Beispiel am Morgen um drei durch unsere schöne Stadt Freiburg, hat man das Gefühl, es sei helllichter Tag. Jedes Loch oder jede Ecke muss beleuchtet sein.

Eine Regelung dieser Art und Einsparungen sind Sache der Gemeinde und auch der privaten Hausbesitzer. Der Staat darf nicht schon wieder zur Kasse gebeten werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnt deswegen diese Motion ab.

**Rime Nicolas** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Mutter et Crausaz ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Nous partageons clairement les intentions des motionnaires. L'Etat et la plupart des communes souhaitent influencer le comportement de leurs citoyens afin de réduire la consommation d'énergie générale. Il est dès lors indispensable que les collectivités montrent l'exemple.

Toutefois, permettez-moi juste une réflexion. Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse les programmes mis en place tant par le Groupe E que par Gruyère Energie afin d'inciter le remplacement des équipements existants par des systèmes plus efficaces. Ces deux entreprises de droit privé fournissent également l'électricité consommée par ces mêmes équipements. Dès lors, ne serait-il pas plus judicieux que les analyses sur les améliorations à apporter à ces systèmes soient réalisées par des entreprises non liées aux fournisseurs? Nous pourrions alors garantir que les solutions préconisées soient réellement les plus efficaces.

Avec ces considérations, notre groupe soutiendra à l'unanimité cette motion et vous invite à en faire autant.

**Roubaty François** (*PS/SP, SC*). En tant qu'électricien, je trouve qu'il est important de maîtriser l'éclairage public. Je vais vous donner quelques exemples d'économies d'énergie possibles.

40 luminaires avec des ampoules de 150 W consomment annuellement 28 800 kWh.

Si je change les luminaires en les remplaçant par des luminaires à LED de 76 W, la consommation est de 15 800 kWh.

Avec des ampoules de 150 W, le coût est de 3971 francs par année.

Avec des ampoules de 76 W, le coût serait de 1796 francs.

Une autre solution possible est de régler l'intensité de l'éclairage entre minuit et six heures du matin; le coût serait de 1361 francs, environ 1/3 du prix.

Ces explications démontrent que nous devons vraiment nous pencher sur ce sujet et donner des directives aux bureaux d'études. Sur la H189, inaugurée dernièrement, les luminaires sont équipés d'ampoules de 150, 250 et 400 W. Ces 400 W se trouvent au giratoire de Riaz où le trafic ne présente aucun danger particulier. Avec ces considérations, je vous demande de soutenir la motion de nos deux collègues.

**Crausaz Jacques** (*PDC/CVP, SC*). Tout ou presque a déjà été dit par les divers intervenants. En tant que motionnaire, deux commentaires au terme de ce bref débat. Tout d'abord merci au Conseil d'Etat de sa réponse rapide et positive à cette motion. Elle démontre – en tout cas, c'est comme ça que je l'interprète – que le Conseil d'Etat, en particulier le Directeur de l'énergie, est déterminé à traduire rapidement en actes concrets la liste de projets figurant dans le rapport N° 60 que nous avons traité et qui traite de la nouvelle stratégie énergétique du canton. Ces projets sont à l'appui de l'ambitieux objectif d'atteindre, à l'horizon 2030, une consommation par habitant équivalant à une moyenne de 4000 W.

En deuxième lieu, permettez-moi de remercier les intervenants qui ont exprimé leur soutien à cette motion au nom de leur groupe. Vous avez compris que l'électricité est une énergie noble, une énergie stratégique pour notre économie. La compétitivité et la capacité d'innovation de nos entreprises sont directement liées à la disponibilité d'une énergie électrique en suffisance et à un coût raisonnable. Vous avez compris que, à défaut de pouvoir facilement et rapidement en augmenter la production, nous devons prendre sans tarder toutes les mesures possibles permettant de réduire notre consommation d'électricité afin de l'affecter aux besoins pour lesquels elle est irremplaçable.

Dans ce domaine, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple. L'éclairage public et les autres formes d'illumination du domaine public, lors de la période de Noël qui s'annonce, en est un exemple. A défaut de représenter un potentiel d'économies très important, ce sont des domaines pour lesquels le public a clairement l'impression d'un gaspillage. Des mesures dans ce domaine sont donc emblématiques et les compagnies d'électricité l'ont bien compris, elles qui proposent déjà des mesures d'incitation pour amener les communes à moderniser leur éclairage pour en réduire la consommation. Beaucoup peut encore être fait dans ce domaine, c'est pourquoi nous proposons d'instaurer des normes pour un éclairage public moins gourmand en énergie et de mettre en place des incitations financières permettant de réduire la durée du retour sur investissements qui est encore relativement long. Nous proposons enfin de donner aux communes

la base légale qui leur permettra d'intervenir afin que les autres formes d'illumination sur le domaine public soient moins énergivores.

Merci de soutenir cette motion!

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Die jetzige Diskussion um die Motion «Betrieb der öffentlichen Beleuchtung» habe ich als eine kontroverse Diskussion erlebt. Ich als Privatmensch, und auch im Haushalt, zünde das Licht an, wenn ich es brauche. Und mein Kollege Schuwey hat mir vorhin aufgezeigt, wie es in der Stadt Freiburg ist. Wenn ich von Bern Richtung Zürich fahre, ist in Kirchberg die IKEA die ganze Nacht beleuchtet. Hier will man das gesetzlich festhalten. Und wenn eine Strompreiserhöhung da ist, dann springen alle und sagen, dass es zu teuer ist. Für mich ist der Strom zu wenig teuer, wenn ich solche Diskussionen hier höre.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical est partagé face à cette motion. En effet, si on est sensible aujourd'hui à l'économie d'énergie, voire même à diminuer notre consommation électrique, il est très difficile à l'Etat de s'immiscer dans des solutions communales.

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes un peu partagés face à cette motion.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position. L'éclairage public est une vitrine pour la population de la manière dont les collectivités publiques consomment l'énergie. Elles doivent montrer l'exemplarité dans le cadre de la diminution de la consommation d'énergie. Bien que l'éclairage public ne représente qu'une part relativement modeste de la consommation totale d'électricité du canton, il y a un potentiel considérable d'économies qui pourrait atteindre jusqu'à 40% de la consommation actuelle. Il existe des technologies plus efficaces qui permettent cette économie. D'ailleurs vous avez pu voir que le prix Cleantech Fribourg 2010 a pu être décerné à une jeune entreprise fribourgeoise, la société Riedo Networks GmbH pour son produit E3 Control qui permet un meilleur contrôle de la consommation électrique des éclairages publics. Cela montre que les Fribourgeois sont à la tête d'un développement extrêmement intéressant.

Dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique visant à atteindre la société à 4000 W d'ici l'an 2030 et dans le contexte de l'exemplarité des collectivités publiques, le Conseil d'Etat a prévu d'agir dans ce domaine. Il s'est d'ailleurs déjà assuré la participation des deux principaux distributeurs d'électricité du canton, c'est-à-dire le Groupe E et Gruyère Energie pour mettre sur pied un programme d'encouragement destiné aux communes. D'ailleurs le Groupe E a mis à disposition 6 millions de francs pour pouvoir soutenir et pour pouvoir vraiment subventionner les communes. Le Conseil d'Etat entend également proposer prochainement un article de loi rendant obligatoire à terme l'installation d'un éclairage public énergétiquement vraiment efficace. D'ailleurs nous avons déjà prévu l'article et les différentes modifications de

la loi sur l'énergie qui sera soumise à la consultation très prochainement. Il va également proposer que les communes puissent légiférer s'agissant des exigences relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement des différents éclairages.

Ich möchte jetzt ganz kurz noch Herrn Grossrat Schuwey antworten: Ich meine, dass seine Ausführungen sehr wichtig und sehr richtig waren. Er sagt, dass wir im öffentlichen Bereich ein grosses Einsparpotential haben. Ich bin allerdings etwas überrascht von seiner Schlussfolgerung und der Schlussfolgerung, die die SVP zieht, weil wir in diesem Zusammenhang eben Energie sparen wollen und dies keine zusätzlichen Kosten verursacht. Wir wollen hier den Rahmen setzen und sagen, dass die Gemeinden bis 2018 die Erneuerung der öffentlichen Beleuchtung realisiert haben müssen und bis dann haben sie sogar noch die Möglichkeit, eine Unterstützung von den Elektrizitätsgesellschaften zu bekommen. Ihre Schlussfolgerung ist in diesem Zusammenhang falsch und ich möchte Sie bitten, vielleicht noch einmal zu überlegen, ob Sie die Motion nicht doch auch noch unterstützen wollen.

Concernant les remarques de M. Hunziker selon lesquelles le groupe libéral-radical ne voyait pas d'un très bon oeil que l'Etat s'imisce dans les compétences communales, je peux vous rassurer que nous avons par exemple prévu dans ce projet de révision de la loi sur l'énergie un alinéa 4 de l'article 15a qui aurait la teneur suivante: «Les communes peuvent – c'est une forme potestative – fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement destinées aux éclairages». Il ne s'agit nullement dès lors que l'Etat s'imisce dans les compétences des communes mais on leur donne vraiment cette possibilité d'intervenir. En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter la motion. La concrétisation de celle-ci sera opérée dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie en cours. En tout cas, nous allons vous proposer cette révision bientôt.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 14. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary

(BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 14.*

*Se sont abstenus:*

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

## Projet de loi N° 201 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Fritz Glauser (PLR/FDP, GL)**.

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Ce projet de loi est basé sur les deux motions Hunziker/Glauser et Thalmann/Boschung qui ont demandé que l'imposition des véhicules automobiles ne soit plus effectuée en fonction de la cylindrée, mais de la consommation et des émissions polluantes, une réduction de l'imposition des véhicules propres sur la base de l'étiquette Environnement pour inciter l'achat de ceux-ci et que les mesures prises restent financièrement neutres pour l'Etat. Voilà les raisons qui font que la solution proposée est comparable à une mesure alliant le bâton et la carotte oder die Peitsche und Zuckerbrot: cela veut dire que les véhicules propres classés avec l'étiquette Energie sous la catégorie A seront exonérés de la taxe pour les trois premières années et les véhicules classés dans les catégories D à G et sans étiquette payeront un impôt pour compenser ce manque d'entrées dans la caisse de l'Etat. La proposition de se baser sur l'étiquette Energie au lieu de l'étiquette Environnement n'est pas une mauvaise volonté du Conseil d'Etat. Il a été obligé de se baser sur l'étiquette Energie parce que le Conseil fédéral a renoncé à l'introduction de l'étiquette Environnement. A cause des avis trop divergents dans la consultation, il a maintenu l'étiquette Energie à la place. Vous trouverez la liste des véhicules avec données de consommation dans le «Catalogue consommation» d'énergie Schweiz et du TCS.

Dans le message, sous le point 3.3, vous trouverez le calcul permettant d'atteindre l'objectif de la neutralité financière. L'équilibre financier nécessite une hausse des tarifs de 6,81% pour les classes D à G et les véhicu-

<sup>1</sup> Message pp. 1723ss.

les sans étiquette. Dans une simulation faite par l'OCN pour 2011, basée sur les catégories de l'étiquette Energie au 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'Office, que je remercie pour son excellent travail dans ce dossier, a donné comme résultat une modeste hausse de tarif de 2,67% pour les classes payantes. Parmi les questions posées en commission, permettez-moi d'en rendre une seule, celle des voitures de collection. La réglementation distingue deux profils de collectionneurs: premièrement le véritable collectionneur dont le premier véhicule oldtimer est imposé à 100%, le deuxième à 40% et les suivants sont exonérés. Cela concerne 50 détenteurs avec 200 véhicules; deuxièmement, le propriétaire d'un seul véhicule de collection à qui s'applique la règle des plaques interchangeableables dont le véhicule oldtimer sera imposé à 40%. Cette catégorie concerne 800 détenteurs. Pour finir la commission propose unanimement d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Le Commissaire.** Je remercie M. le Rapporteur et la commission et j'aimerais peut être quand même un peu relativiser le débat dans le sens que personne n'aime payer des impôts. Mais si je prends les coûts fixes pour une voiture, la fiscalité, soit les impôts sur le véhicule, ne représente que 3,5% des coûts fixes. Alors que les services et les réparations représentent 9%, le coût des pneus 8%, les assurances 13%, les frais de garage également 13%. Donc il faut bien relativiser le montant de l'imposition des véhicules. A Fribourg d'ailleurs on est dans une palette entre 320 et 811 francs selon qu'il s'agisse d'une petite cylindrée ou d'une grande cylindrée.

Le projet qui vous est soumis est effectivement le fruit de différentes motions. Il y avait la motion d'Yvan Hunziker et Fritz Glauser qui ont repris la motion Boivin/Castella et ensuite il y avait la motion de Moritz Boschung et Katarina Thalmann-Bolz. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil à 85 voix contre 6 et 4 abstentions. Le Conseil d'Etat avait également proposé son acceptation. Donc ces motions fixent les objectifs et nous donnent les cadres. On peut évidemment imaginer une centaine d'autres modèles, mais il faut bien faire une fois un choix. Par exemple, il y a les Grisons qui ont choisi un autre modèle préconisé par le parti des Verts.

Ce modèle se base sur une étude et sur un modèle de rabais pour la taxe cantonale sur les véhicules automobiles pour la promotion des voitures efficaces en matière d'énergie et d'environnement de l'asa, l'Association des services des automobiles de Suisse. Il y a aussi eu une grande consultation des automobilistes. Ce modèle a été également repris par exemple par les cantons de Berne ou Genève et Saint-Gall. L'OCN a fait différents avant-projets puis les a soumis au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a choisi deux modèles qu'il a mis en consultation. A noter que l'avant-projet élaboré par l'OCN laissait ouverte la question des catégories de voitures exonérées A ou A et B. Au terme de la consultation, le Conseil d'Etat a opté pour la seule catégorie A. La majorité des consultés avait opté pour cette proposition. A noter aussi que selon des études, il faut une incitation d'au moins 1000 francs sur les trois ans pour vraiment inciter les gens à acheter des voitures moins polluantes. A noter également que ces mesures fiscales

en faveur de l'environnement doivent être neutres du point de vue des coûts, c'est à dire engendrer ni perte ni gain, en allemand: es muss Kosten neutral sein wie das auch den Motionen entspricht.

Je note pour information que les rentrées fiscales provenant de l'imposition des véhicules représentent 66,259 millions pour l'année 2009. A noter également qu'après le message de fin juin qu'on vous a envoyé, il y a eu un élément important: le Conseil fédéral au mois de juillet de cette année a refusé d'introduire une nouvelle étiquette Environnement, qui était en discussion depuis plusieurs années, cela suite à une consultation. Il est resté à l'étiquette Energie tout en augmentant les exigences pour figurer dans les catégories A et B. Si vous regardez le message, il n'est malheureusement, en ce qui concerne les chiffres, plus d'actualité. Les voitures de la catégorie A, quand on a fait le message, représentaient 7246 unités et selon les nouvelles exigences du Conseil fédéral, le 30 septembre de cette année, donc il n'y a même pas deux semaines, il n'y en a que 3498. Moins de voitures vont figurer dans la catégorie A, ce qui a pour conséquence que la masse fiscale de 2,9 millions mentionnée dans le message descend à 1,35 million. Dès lors la majoration fiscale pour les catégories plus polluantes devient moins lourde, elle passe de 6,81 à 2,67%. Voilà en commission cette proposition du Conseil d'Etat et de l'OCN a été acceptée à l'unanimité. Je remercie les membres de la commission. Aussi pour avoir été conscients qu'on avait le choix entre vraiment beaucoup de modèles, car il y avait dans la consultation pas mal d'autres propositions, mais je crois qu'il faut choisir à un moment donné. Peut-être dans deux-trois ans on pourrait choisir un autre modèle. Mais je crois que c'est raisonnable, il faut aller maintenant dans le sens des motionnaires et je vous prie d'accepter ce projet de loi. Pour terminer j'aimerais encore remercier l'OCN, son ancien directeur, M. Klaus, qui a commencé ces travaux et M. Rossier, l'actuel directeur, qui était vraiment d'un très grand appui dans ce projet de loi.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Erlauben Sie mir, einerseits als Mitmotionärin und andererseits auch als Fraktionssprecherin Stellung zum vorliegenden Gesetzesentwurf über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger zu nehmen. Moritz Boschung, der leider heute nicht anwesend sein kann, und ich forderten 2007 in Ergänzung zur Motion Hunziker/Glauser, dass unter Berücksichtigung der Energieeffizienztikette des Bundes eine Motorfahrzeugbesteuerung eingeführt werde, welche die sauberen Fahrzeuge steuerlich bevorzugt, die umweltschädlicheren Fahrzeuge jedoch entsprechend steuerlich mehr belastet. Damit eine Lenkungswirkung bei der Wahl eines Fahrzeuges erzielt werden kann, sollen die Rabatte für saubere Fahrzeuge und die Mehrbelastung für die am meisten umweltschädigenden substantiell sein. Mit dem Bonus-/Malussystem soll zudem ein System eingeführt werden, dass für den Kanton ein Nullsummenspiel in finanzieller Hinsicht darstellt. Der vorliegende Gesetzesentwurf, der sich ausschliesslich auf Personenwagen bezieht, berücksichtigt unsere Anliegen vollumfänglich. Auch im Namen des Mitmotionärs Moritz Boschung danke ich dem Staatsrat für

die Bearbeitung der vor eineinhalb Jahren überwiesenen Motion. Das gewählte kantonale Steueranreizmodell ist zwar kein grosser Wurf, es wird aber bestimmt Neuwagenkäufer der breiten Masse motivieren, sich für umweltfreundlichere Fahrzeuge zu entscheiden. Im Gegenzug werden die Fahrzeughalter der Kategorien B bis G und derjenigen ohne Etikette nicht unverhältnismässig zur Kasse gebeten – abgesehen davon, dass die Motorfahrzeugsteuer nur gerade 3,5% der gesamten Betriebskosten eines Personenwagens ausmachen, wie es bereits Herr Staatsrat Jutzet erläuterte.

Mit diesen Bemerkungen zugunsten eines umweltbewussten und zukunftsgerichteten Handelns bitte ich Sie im Namen der Motionäre und einer Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, diese Gesetzesänderung zu unterstützen. Unsere Kinder werden es zu schätzen wissen.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le message N° 201 va dans le sens de notre motion déposée en 2007 avec mon collègue Fritz Glauser. La notion de pollueurs-payeurs avait été au centre de nos arguments lors du développement de celle-ci. Cette nouvelle disposition de la LIVA se veut neutre d'un point de vue financier et le groupe libéral-radical est sensible sur ce point. Les voitures les moins polluantes de la classe A seront dorénavant exonérées de l'impôt durant les trois premières années de leur mise en service. Les constructeurs font déjà de gros efforts pour améliorer l'émission de CO<sub>2</sub> de leurs véhicules. C'est avec ce genre de message que nous allons les encourager à poursuivre leurs recherches de performances. Pour les catégories de véhicules B et C rien ne va changer du point de vue fiscal. Par contre les catégories D à G et sans catégorie verront une légère augmentation de 2,67%. Il est à noter que pour les collectionneurs de voitures la règle ne change pas. Notre responsabilité politique est de trouver les meilleures solutions pour améliorer le confort de nos concitoyens et préserver au mieux dame nature. Ce message va dans ce sens et comme le disait un ami politicien, le meilleur remède pour l'environnement et la meilleure économie est de faire un minimum de kilomètres. C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical entre en matière et va soutenir ce message.

**Gendre Jean-Noël** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste ne peut que dire oui à un projet de loi qui, avec une neutralité budgétaire, permet d'apporter une incitation financière très ciblée (uniquement la catégorie A) en matière d'économies d'énergie et de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Malgré tout, l'immense production de CO<sub>2</sub> due à la très rapide évolution, moins de 100 ans, de l'homo sapiens en homo automobilus reste un problème entier qui ne se règlera pas avec l'économie de quelques gouttes de pétrole décidée par notre Parlement en toute bonne conscience. C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste soutiendra cette modification de loi.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a lu avec intérêt la réponse à ces motions ainsi que ce message et il est satisfait avec la solution

choisie de faire un effet bonus qui se limite à l'étiquette Energie A. Le choix de l'étiquette Energie A a l'avantage d'être un système très facile à comprendre et qui est compatible avec les définitions suisses et européennes. Il y a le désavantage que l'étiquette Energie elle-même n'est pas un modèle d'efficacité, elle est heureusement renouvelée tous les deux ans. Mais actuellement elle présente le défaut d'encourager quand même l'achat de voitures relativement lourdes, parce que là il y a toujours une meilleure catégorie A. Nous avons discuté ce point en commission et nous pensons que c'est inutile de vouloir réinventer un système cantonal et que si on veut améliorer ce système d'étiquette A c'est un discours à faire au niveau suisse.

Aujourd'hui la situation des voitures en Suisse lui permet de détenir le record mondial, en tout cas européen, de gaspillage. Les Suisses sont les personnes qui achètent les voitures neuves les plus lourdes, les plus gaspilleuses, c'est parce que les Suisses sont trop riches et peuvent s'offrir un luxe que les automobilistes d'autres pays ne peuvent pas. Les importateurs de voitures ont été tenus, dans des contrats depuis 1996, de baisser cette consommation spécifique par voiture neuve. On est déjà au troisième contrat et ceux-ci n'ont jamais été tenus. Donc c'est le moment de prendre d'autres mesures au niveau national pour limiter l'achat de voitures gaspilleuses. Mais il faut aussi des mesures d'incitation et ce projet en est une. On va faire un bonus et il sera plus grand pour ceux qui peuvent s'acheter une voiture lourde qui seront exonérés de plus de 2000 francs alors que celui qui s'achète la voiture la plus petite sera exonéré d'environ 600 francs sur trois ans. Par contre le côté malus est extrêmement faible. Une personne qui achète, parce que cela concerne vraiment les voitures de luxe absolu, quelqu'un qui peut acheter une voiture à 80 000 francs ou 100 000 francs qui consomme 12, 13 voire 15 litres aux 100 kilomètres ne sera pas impressionné par une économie possible de quelque dizaines de francs. Il faudrait quand même que le Conseil fédéral ou que le Parlement se montre une fois plus sévère avec les importateurs de voitures. Nous faisons déjà le pas positif de renouveler un peu notre parc automobile dans une direction un peu plus écologique et plus efficace. Avec ces considérations, nous soutenons le projet de loi actuel.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message N° 201 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques. Par l'acceptation de deux motions visant à réduire l'imposition des véhicules propres, le Grand Conseil manifestait sa volonté de récompenser fiscalement les automobilistes jetant leur dévolu sur des véhicules efficaces en matière d'énergie et d'environnement. En étudiant le message, nous pouvons constater que le modèle de rabais choisi répond aux vœux tant des motionnaires que du Conseil d'Etat. En effet les propriétaires de véhicules efficaces en matière d'énergie et d'environnement sont récompensés et ceci tout en garantissant la neutralité des recettes voulues par le Conseil d'Etat. Dans les faits les véhicules avec étiquette A seront exonérés de l'impôt durant trois années civiles. En tenant compte de la situation actuelle

selon les étiquettes Energie au 1<sup>er</sup> juillet 2010, 3498 véhicules seraient exonérés, ce qui représente un abattement fiscal de 1 350 000 francs. Afin de respecter la neutralité des coûts, la majoration de l'imposition des véhicules avec étiquettes D, F et G et aussi sans étiquette sera de 2,67%. Durant les débats de la commission, certains se sont inquiétés du fait que ce projet ne favorisait que les automobilistes aisés, en mesure de se payer un véhicule avec étiquette A. Pour rappel, bénéficiant de l'étiquette A des véhicules de faible cylindrée tandis que les 4X4 ou autres voitures de sport sont rangées plutôt dans les catégories d'efficacité écologique C, D ou même G. La probabilité que les riches troquent leur BMW contre une Fiat 500 dans le but d'économiser 1500 francs sur trois ans paraît extrêmement limitée. On peut dès lors être certains que l'adaptation légale qui nous occupe n'est pas un nouveau cadeau aux riches. Notre groupe a été abordé par la Fédération suisse des véhicules anciens, laquelle réclamait un traitement de faveur pour les véhicules dont la première immatriculation date de plus de 30 ans. Après analyse de la situation, nous avons constaté que cette adaptation n'a pas lieu d'être puisque les propriétaires de véhicules vétérans bénéficient déjà d'un traitement de faveur. En effet ces détenteurs paient le 100% de la charge fiscale sur le premier véhicule qui peut d'ailleurs être celui utilisé tous les jours et 40% sur le deuxième véhicule, tandis que les véhicules suivants bénéficient d'une exonération totale. C'est avec ces quelques considérations, que le groupe démocrate-chrétien entre en matière et vous invite à soutenir ce projet de loi.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Ce message répond donc aux motions de quatre députés pour prévoir une imposition fiscale des voitures de tourisme en taxant plus fortement les anciennes voitures qui vont donner la gratuité aux nouveaux modèles dits écologiques. Sur le fond, le nouveau mode de taxation est défendable. Toutefois je pense aux personnes en âge AVS qui utilisent peu leur véhicule mais qui le gardent car cela leur permet d'avoir un moyen d'autonomie, notamment pour faire leurs courses et pour se rendre chez le médecin. Pour ces personnes le coût de la fiscalité est bien plus élevée que la moyenne de 3,5% communiquée tout à l'heure par le commissaire du gouvernement. Et cette mesure ne va pas les inciter à acheter un véhicule neuf, ils font si peu de kilomètres durant l'année. C'est donc cette catégorie de personnes qui sera probablement la principale payante en faveur des personnes qui ont un véhicule neuf et je tenais à le souligner parce que cela fait aussi partie du rôle social du Parlement.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants. On peut constater que tout le monde est d'accord de faire ce petit pas, ce pas modeste dans la bonne direction. Il y a une remarque à laquelle j'aimerais répondre, il s'agit de celle de M<sup>me</sup> Cotting. On constate que pour une voiture de classe moyenne cette augmentation est d'environ de 10 francs. Alors je crois que même pour quelqu'un qui est à la retraite, cela représente une modeste augmentation. Comme vous pouvez le constater,

avec 2,67% c'est supportable, je crois, pour toute personne qui peut se procurer une voiture. Le changement de prix de l'essence influence beaucoup plus les dépenses pour la voiture. Pour conclure, je constate que tout le monde soutient l'entrée en matière.

**Le Commissaire.** Ich stelle zunächst fest, dass alle Intervenientinnen und Intervenienten für dieses Projekt waren. Ich danke Ihnen für diese Unterstützung; namentlich Frau Katharina Thalmann und Yvan Hunziker als Motionäre. Auch Herr Jean-Noël Gendre. Frau Christa Mutter hat verschiedene Fragen und Mängel aufgezeigt, die effektiv vorhanden sind. Ich denke aber, dass diese Mängel effektiv durch das Bundesparlament und auch durch europäische Normen geregelt sein müssten und dass wir hier nicht eine Vorreiterrolle spielen können. Ich danke Frau Mutter und ihrer Partei, dass sie mit diesem Projekt trotzdem einverstanden sind.

M. le Député Eric Collomb nous a aussi montré, et je le remercie, le débat qu'on a eu sur les oldtimers. Effectivement on a eu un petit débat sur ces oldtimers. Il y a eu des interventions et je crois que vous avez donné la réponse. Effectivement il y a déjà une certaine exonération pour ne pas dire un privilège. Merci M<sup>me</sup> Claudia Cotting pour votre intervention, je crois qu'il faut toujours avoir des considérations sociales, mais le rapporteur vous a déjà répondu. Il y a toujours un dilemme: est-ce que les considérations sociales doivent primer sur les considérations environnementales? On ne peut pas résoudre ce dilemme. Ici les conséquences sont vraiment minimes. Je vous ai dit que la part des coûts fixes pour une voiture représente 3,5%. Vous prenez 320 francs ou 400 francs, faites le calcul, je crois que le rapporteur l'a déjà fait, ça fait environ 10 francs par année pour ces personnes en âge AVS pour se rendre chez le médecin. C'est vraiment quelque chose de supportable par rapport aux autres coûts, aux frais d'essence... Je vous remercie et vous prie d'entrer en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

##### ART. 1

ART. 2 AL. 2 (NOUVEAU) ET ART. 7 AL. 2, 2<sup>E</sup> PHR.

**Le Rapporteur.** Le Conseil d'Etat propose de modifier la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques en ajoutant à l'article 2 un alinéa 2 et en modifiant l'article 7 alinéa 2 pour introduire le nouveau système.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter.

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 règle la transition.

– Adopté.

ART. 3

**Le Rapporteur.** L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Commissaire.** Peut-être une petite remarque! Les factures sont habituellement envoyées entre les mois de décembre et janvier. Il est important qu'on puisse effectivement faire la deuxième lecture pour que l'OCN puisse changer toute l'informatique en ce qui concerne cette imposition.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Je confirme le résultat de la première lecture.

**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR,

PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

*S'est abstenue:*

Cotting (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

## Motion M1088.10 Nicole Aeby-Egger (loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC).** Je ne doute pas de la surprise qu'a certainement suscité cette motion, car ce sujet est bien éloigné des problématiques de santé, de formation ou des travailleurs qui me préoccupent en général au sein de ce Parlement. Cette motion est le fruit d'une réflexion de bon sens. Ce bon sens résulte des visites effectuées chez nous, par les ramoneurs, qui constatent qu'il n'y a plus rien à nettoyer depuis le changement de brûleur, puisque celui-ci répond aux normes les plus exigeantes en matière de lutte contre la pollution. Dès lors, nous pouvons nous questionner. Avec ces brûleurs de nouvelle génération, la fréquence de ramonage de deux fois par année reste-t-elle indispensable? Bien sûr que non. Ce n'est pas ce qui est noté dans l'article 440 du règlement du 28 décembre 1965 sur la police du feu et la protection contre les événements naturels. Cet article fixe la fréquence des ramonages à deux fois l'an pour des installations à combustibles liquides. Dès lors, il y a certainement un très important nombre de ramonages inutiles dans ce canton. Cela fait des kilomètres effectués pour rien et ça pollue. Cela engendre des frais pour rien pour le propriétaire pris en otage du respect de ce règlement, sans quoi il sera dénoncé, comme l'indique la notice menaçante laissée par les ramoneurs dans les boîtes aux lettres. Ça demande au propriétaire de prendre congé pour accueillir les ramoneurs qui doivent venir faire un travail inutile, ceci d'autant plus que les propriétaires soucieux du fonctionnement optimal de leur installation bénéficient en général d'un contrat d'entretien, afin d'en optimiser le rendement. Certes, vous me direz que deux visites par année de ramoneur qui porte bonheur, ça ne fait pas de mal. Le principal rôle de celui-ci est bien différent de ce que l'on veut nous faire croire, si l'on se réfère à l'article paru dans *La Liberté* du 27 mars de cette année et dans lequel on découvre les difficultés du métier de ramoneur, je cite: «Au début, ce n'était pas facile, car je n'avais pas l'habitude de papoter, mais on apprend. Ce qui est primordial, c'est l'ambiance d'équipe et nous, franchement, on rigole bien.» Vous le comprendrez, je ne souhaite

<sup>1</sup> Déposée et développée le 19 février 2010, *BGC* p. 355; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, *BGC* pp. 1838ss.

pas enlever le sourire des ramoneurs, même si je n'ai pas un immense besoin de papoter avec eux. Je souhaite simplement mettre sur la table un service inutile, deux fois par année pour toutes les installations à combustibles liquides quelle que soit leur ancienneté. La réponse du Conseil d'Etat nous informe qu'une adaptation a déjà été faite en 1992. Ceci ne me satisfait pas, car de grands progrès technologiques, surtout en matière d'environnement, ont été effectués depuis le siècle passé. En 18 ans, les choses ont changé. L'adaptation du règlement demande certainement un peu de travail administratif et ensuite un peu de nuance dans le traitement des situations. Avec les outils informatiques, c'est possible. J'attends de notre administration et des maîtres ramoneurs des actions qui tiennent compte de la réalité des appareils contemporains. C'est pour toutes ces raisons que je vous prie d'avoir un peu de bon sens. Ce bon sens va soulager bien des ménages. Acceptez cette motion qui permettra une adaptation du règlement en introduisant une différenciation des fréquences de ramonage en fonction de l'âge et la présence des contrats de maintenance des installations. Merci de soutenir ma motion.

**Burkhalter Fritz** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird grossmehreheitlich dem Staatsrat folgen und die Motion ablehnen. Es stimmt zwar, dass im Heizungsbereich eine grosse Entwicklung stattfindet und die Anlagen sowohl im Holz- wie auch im Ölbereich immer sauberer arbeiten. Darüber sind wir auch sehr glücklich. Diese Entwicklung ist nicht abgeschlossen und wird weiterhin stattfinden. Aber gerade darum sind wir der Meinung, dass die Frequenz der Reinigung nicht auf Gesetzesstufe geregelt werden muss. Es ist Sache des Ausführungsreglementes, die Frequenzen zu definieren. Im Reglement ist es möglich und viel einfacher, dieser Entwicklung Rechnung zu tragen. Heizungstyp und Art des Brennstoffes werden bereits heute in Betracht gezogen, wenn es um die Bestimmung der Reinigungsfrequenzen geht. Die Motion verlangt nun mal eine Gesetzesänderung und nicht eine Reglementsänderung. Aus diesem Grund lehnen wir die Motion ab und laden Sie ein, das Gleiche zu tun.

**Zürcher Werner** (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre, après analyse de la motion, constate qu'il n'y a pas de nouvelles données à introduire dans la loi concernant les dispositions au service du ramonage et dans le domaine de la police du feu et de l'assurance immobilière. C'est dans l'intérêt de chaque propriétaire que le fonctionnement de son installation de chauffage soit vérifié et qu'un contrôle régulier par les spécialistes, soit le ramoneur ou les services techniques, soit effectué. Ces derniers ont l'obligation de signaler immédiatement aux propriétaires les défauts et non-conformités constatées. Il ne faut ni plus, ni moins. Ce qui est entrepris à ce jour est le bon choix. Il ne faut pas de nouvelles dispositions. Avec ces remarques, la grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre refuse la motion.

**Bourgknecht Jean** (PDC/CVP, FV). Après analyse de cette motion et de la réponse, le groupe démocrate-chrétien, dans sa forte majorité, fait siens les arguments pertinents du Conseil d'Etat. En effet, même s'il est vrai que la législation régissant la police du feu date des années 60, force est de constater que cette législation a été modifiée avec les années. En effet, ce sont en particulier les dispositions du règlement d'application concernant la fréquence des ramonages qui ont été revues et qui sont déjà aujourd'hui totalement adaptées aux systèmes de chauffage actuels. Des exigences différentes concernant la périodicité du ramonage selon l'ancienneté d'installation seraient inappropriées. Je ne vais pas répéter les différents éléments figurant dans la réponse du Conseil d'Etat. Je relèverai simplement que ce n'est pas parce qu'une installation est moderne qu'elle doit forcément être nettoyée à intervalles moins réguliers. Or, un défaut de contrôle peut conduire à une consommation plus grande du combustible ou à des risques accrus de pollution ou d'incendies. Ces risques sont tout aussi présents dans des installations récentes que dans des installations plus anciennes. Ces motifs de sécurité publique et environnementaux qui dictent les fréquences actuelles de ramonage ne doivent en aucun cas être sous-estimés.

Je ferai encore une dernière remarque plus personnelle qui a davantage trait à la forme qu'au fond. L'article 27 de la loi pose à juste titre les principes du ramonage périodique. Par contre, c'est le règlement qui fixe la fréquence de la périodicité suivant le type d'installation. Il serait dès lors, à mon avis, incongru d'introduire dans la loi des critères au surcroît non exhaustifs pour déterminer la fréquence de ce ramonage périodique. Il s'agit des dispositions techniques qui tiennent compte de recommandations dictées par des spécialistes, en particulier par des établissements cantonaux d'assurance-incendie, dispositions techniques qui sont donc par définition d'ordre réglementaire et non légal. C'est avec ces quelques considérations que je vous propose de rejeter la motion.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). La motion de notre collègue députée Nicole Aeby-Egger propose la modification de l'article 27 de la loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la mise à jour de l'article 27 d'une loi vieille de presque 50 ans, même si celle-ci et son règlement d'exécution ont été ramonés à quelques reprises ces dernières années. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne principalement le contenu de l'article 440 de ce règlement qui propose déjà une équivalence à la proposition de la députée Aeby. Certes, cet article 440 mentionne effectivement plusieurs types de brûleurs, qu'ils soient à combustibles liquides, solides, gazeux ou à combustibles multiples. Il mentionne également les fréquences annuelles de contrôle et de nettoyage, mais point de différenciation quant à l'ancienneté de l'installation. Sur ce point, il serait effectivement louable de l'introduire dans l'article 27 de la loi ou dans son règlement d'exécution, car il est clair qu'une vieille installation devrait logiquement être ramonée plus souvent qu'une récente. Lorsque l'on sait également que certaines installations sont très peu utilisées, mais ramonées périodiquement parce que la loi l'oblige, il est indéniable que certains propriétaires en

seraient ravis, car ils économiseraient quelques deniers sur des frais de ramonage plus espacés et tout aussi sécuritaires pour les installations.

Quant à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) à laquelle nous renvoie le Conseil d'Etat avec ses quelques 50 articles et ses tableaux tous plus techniques les uns que les autres et étalés sur presque cent pages, il faut au moins être chimiste pour bien les comprendre et ne pas en avoir une indigestion.

Le groupe socialiste a été assez partagé quant au soutien ou non à cette motion, ses membres hésitant entre actualiser un article d'une vieille loi pour qu'elle soit un peu plus à jour ou suivre la proposition du Conseil d'Etat, c'est-à-dire garder un statu quo dans la loi où règne encore certaines vieilles coutumes.

En guise de conclusion, je pourrais aussi assimiler le résultat de la réponse à cette motion en vous proposant la différence qu'il y a entre un ramoneur et le Père Noël. Tous les deux utilisent depuis des lustres des cheminées dans leurs travaux, le premier ramone à longueur de journée pendant toute l'année et en ressort toujours noir et plein de suie, alors que le Père Noël ne le fait qu'une fois l'an, toujours le même soir, mais à une cadence effrénée, en ressortant toujours propre et étincelant. Dieu seul sait pourquoi!

**Schorderet Gilles** (*UDC/SVP, SC*). Je suis un petit peu surpris aujourd'hui d'entendre pour la première fois une personne de gauche s'inquiéter parce qu'un ramoneur est content de son travail et qu'il a encore le temps de parler avec la population. Ceci me surprend. Comme l'a dit le député Bussard hier, tout arrive à point nommé pour qui sait attendre. A part ceci, j'ai une ferme et je chauffe à bois. Le ramoneur passe deux fois par année et ça me coûte 97 francs chaque fois. Ce n'est pas de l'argent que je regrette pour la sécurité de mon bâtiment. Je refuserai cette motion.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Il faut bien différencier la loi et le règlement. Nous ne pouvons pas agir sur le règlement, mais nous pouvons agir sur la loi afin que le règlement soit un petit peu plus nuancé. Cette motion ne souhaite que ceci. Ce n'est pas une motion dangereuse. Nous ne prenons aucun risque en acceptant cette motion, si ce n'est le risque d'avoir un règlement un petit peu plus nuancé.

Par rapport à mon collègue Gilles Schorderet: on discutera après des histoires de papotage.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Contrairement à beaucoup d'avis qui ont été exprimés dans ce Parlement, je vous propose d'accepter cette motion. Je me base principalement sur l'état de la technique actuelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, nous avons l'obligation d'installer des chaudières à condensation, chose qui n'est pas une nouveauté dans le sens qu'il y a plus de dix ans que l'on installe déjà des chaudières à condensation pour les chauffages à gaz principalement.

Une chaudière à condensation, qu'est-ce que c'est? Les gaz brûlés d'une ancienne chaudière portaient aux environs des températures de 160° à 240° C. Aujourd'hui, nous cherchons à rationaliser l'énergie

pour des raisons économiques et écologiques. On rafraichit les gaz brûlés. En rafraichissant les gaz brûlés, il y a une condensation qui se fait inévitablement. Si on prend du gaz naturel, il s'agit de carbone et d'hydrogène. Lorsqu'on le brûle avec l'oxygène, le carbone se mélange avec l'oxygène et on obtient du CO<sub>2</sub>. Quant à l'hydrogène, il se mélange avec l'oxygène et nous donne de l'eau (H<sub>2</sub>O). Les cheminées actuelles des installations de chauffage à condensation sont en matière plastique. Vous pouvez mettre la main dessus sans risque de vous brûler.

Les éléments ont changé. Une cheminée d'une chaudière à condensation ne se ramone plus. Une cheminée condense à l'intérieur, l'eau coule et est récupérée par la chaudière pour être remise dans la canalisation. On ne peut plus parler de ramonage par rapport à ces types de chaudières qui sont en constante augmentation. Si on prend l'article 27 de la loi sur la police du feu, il nous dit que le ramonage périodique des foyers, chaudières, tuyaux, cheminées, chambres à fumée et autres installations à feu est obligatoire et sera exécuté par un ramoneur au bénéfice d'une concession. Je ne veux pas aller contre le fait qu'il faille supprimer ces passages, mais il faut modifier la loi dans le sens que l'on ne peut plus parler littéralement de ramonage, comme l'a dit notre collègue Schorderet, pour des chaudières à combustibles à bois.

En discutant avec un ancien ramoneur, qui est maintenant du côté des installateurs et qui fait les mises en service et les entretiens de ces chaudières, il m'a expliqué les problèmes qu'il avait. Pour aller voir le foyer de ces chaudières à condensation, il faut démonter l'intérieur. Les joints de ces chaudières doivent être changés lorsque l'on ouvre la chambre de combustion. Le ramoneur, avec toutes les marques, tous les modèles, tous les types de puissance, ne peut pas avoir un camion à remorque de joints à disposition quand il doit aller sur une installation. En ce sens, le passage du ramoneur pour entretenir l'installation au niveau des éléments de contrôle de la lutte contre le feu est nécessaire, mais nous devons changer les éléments de principe du ramonage par rapport à ces nouvelles installations. Les fréquences de ramonage peuvent aussi être modifiées, mais elles doivent l'être dans le règlement.

Je ne veux pas aller contre les ramoneurs, mais simplement modifier ce qui doit être modifié dans cette loi, de façon à garantir la sécurité. Par contre, nous devons laisser aux professionnels l'entretien pur de la chaudière. Je ne veux pas modifier les passages de ces contrôles sur les installations où les gens ont des contrats d'entretien, contrairement à ce que dit M<sup>me</sup> la Députée Aeby-Egger, parce que les contrats d'entretien des brûleurs sont du ressort du droit privé. Le droit privé n'est pas obligatoire. De ce fait, on ne peut pas garantir que l'installation est entretenue, mais le ramoneur doit quand même passer pour faire ses contrôles. Je vous demande d'accepter cette motion. Mon collègue député Page qui est au conseil d'administration de l'ECAB m'a informé qu'il y avait une modification de la loi qui était en préparation. Je profiterai du fait qu'il y ait une modification de loi pour intégrer ces modifications très importantes par rapport au ramonage. C'est avec ces considérations que je vous demande d'accepter cette motion qui en vaut la peine.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le ramoneur porte bonheur, dit-on. Ramoneur est un métier dur et sale, mais qui est bien vu par la population. Mon ancien maître de stage disait toujours: «Es lebe das ehrbare Handwerk.» Le ramoneur est un ehrbares Handwerk. Le ramonage et sa réglementation ne sont pas une chose facile. Je n'ai pas encore une vue générale sur toutes ces installations. Le ramoneur porte bonheur, mais porte aussi des factures. Le tarif d'un ramoneur est à 75 francs de l'heure, voyage compris. Il apporte aussi des dérangements.

L'obligation du ramonage n'est pas contestée. Le ramoneur a un mandat de l'Etat. Ce n'est pas une affaire privée, car c'est dans l'intérêt public. L'Etat veut que les installations soient nettoyées et contrôlées contre les dangers d'incendie, mais de plus en plus contre des dangers de pollution. Une négligence de l'Etat pourrait avoir comme conséquence des catastrophes. Lorsque l'on pense à ce qu'il se passe maintenant en Hongrie, l'Etat a aussi une certaine responsabilité. Si tout se passe bien, personne ne dit rien. Si à un moment donné survient une catastrophe, l'Etat sera responsable de ne pas avoir maîtrisé ces dangers. Il vaut mieux être trop sévère que trop négligent. J'ai l'impression que l'on conçoit ce métier comme inutile. Je n'aimerais pas que l'on ridiculise le travail de ramoneur.

La motion demande la modification de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, plus précisément de son article 27 qui traite de l'obligation de ramonage. La motionnaire demande que la fréquence du ramonage soit différenciée selon trois critères: selon le type de l'installation, selon l'ancienneté de l'installation, selon la présence ou non d'un contrat d'entretien des brûleurs. Il y a trois critères qui seraient dans la loi et qui nous obligeraient à les suivre. Cela semble incongru de mettre tous ces critères dans la loi. C'est une affaire de règlement. C'est une des raisons pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose le rejet de la motion. Nous sommes conscients que la législation sur la police du feu mérite une révision, peut-être même un réexamen, une refonte totale.

J'ouvre une petite parenthèse. Je vous saisisserai probablement pour la session de décembre du projet «Fri-Fire» qui a un certain rapport avec toute la réglementation qui concerne les pompiers.

Le ramonage ne fait pas partie de ce projet de loi, mais nous avons besoin de revoir tout ceci car la loi date de cinquante ans. Toutes les questions de principe, de monopole, de cantonnement, les tâches et l'obligation méritent selon l'avis du Conseil d'Etat une refonte totale. Je pense qu'en 2012, nous pourrions vous soumettre un projet de loi qui tienne compte des nouvelles données. La motion anticipe ces modifications d'une manière partielle.

Zudem berücksichtigt sie nicht, dass das Gesetz und die Verordnung nicht im Jahre 1992, sondern im Jahre 2003 aufgrund eines Vorstosses von Grossratskollege Bruno Fasel bereits angepasst wurde und dass die Kriterien bezüglich der Frequenz bereits in Artikel 440 ihren Niederschlag gefunden haben. Wir haben hier fünf verschiedene Kategorien, nach denen die Frequenz variiert.

Vous proposez d'introduire le critère de la présence d'un contrat d'entretien du brûleur. Si l'on a un tel

contrat, il faudrait que les contrôles soient moins fréquents. Je vous renvoie à la réponse du Conseil d'Etat qui dit que ces contrats d'entretien ne contrôlent que le brûleur mais pas la chaudière ni le conduit de fumée. Ceci n'est pas complet. Une défectuosité ou un dépôt peut se former dans la chaudière et occasionner une consommation accrue du combustible. Si ces dépôts ne sont pas régulièrement éliminés du système d'évacuation, il peut en résulter dans les cas extrêmes un grand danger d'intoxication. Il y a aussi un danger plus accru de pollution.

L'association des ECAB a fait des recommandations. Elle renouvelle ses recommandations. Dans les autres cantons, il y a la même fréquence. Pourquoi le canton de Fribourg devrait faire cavalier seul?

Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il faut modifier la législation. Il remercie la motionnaire qui a pointé du doigt ce problème et que, de ce fait, la révision de la loi va être un petit peu accélérée. Si c'était un postulat, j'accepterais. Il faudrait faire une étude, un rapport et décider dans quelle direction on va. La motion est trop contraignante et introduit des critères que l'on ne peut pas reprendre dans la loi, mais qui devraient être dans le règlement.

Des interventions des différents députés, il ressort peu de questions. Je remercie les intervenants pour leur soutien. M. le Député Jacques Morand est un professionnel et je ne peux par conséquent pas parler au même niveau que lui en ce qui concerne tous ces critères. J'ai bien compris qu'il y avait maintenant des chaudières à condensation qui ne sont pas à traiter comme les autres chaudières. Vous aimeriez confier l'entretien et le contrôle à des professionnels plutôt qu'à des ramoneurs. Je ne veux pas vous contredire. Ceci mérite que l'on revoie la législation, puisque les installations ont changé. Il y a des nouveautés. En acceptant cette motion, je ne pense pas que l'on vous donne satisfaction. En effet, le problème que vous soulevez doit être examiné. La politique est toujours un petit peu à l'arrière des réalités de la société. Je peux vous promettre que l'on tiendra compte de vos constatations et de vos demandes. Je vous invite à venir discuter à l'ECAB avec les ramoneurs pour que l'on trouve un terrain d'entente.

C'est dans ce sens que je vous prie de suivre le Conseil d'Etat et de rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 30. Il y a 7 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ganoz (FV, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). Total: 30.

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/

CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 30.*

*Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgenner (FV, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Jelk (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

## Projet de loi N° 200 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention sur la participation des Parlements<sup>1</sup>

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Ces dernières années, une large discussion a eu lieu au sujet de la perte démocratique et de l'influence des parlements cantonaux. La Suisse romande œuvre comme pionnière en la matière et a au moins proposé une solution concrète «la Convention des conventions» et ceci déjà en 2001. La CoParl qui vous est proposée aujourd'hui pour ratification est une évolution qui renforce la participation des Parlements. La CoParl est le fruit d'une négociation intense et fructueuse entre les gouvernements et une commission interparlementaire composée de 42 députés représentant les Parlements des six cantons impliqués. Elle est destinée à remplacer la Convention des conventions en vigueur depuis 2002. Unique en Suisse, cet accord permet de consolider les droits de participation de Parlements lors de la négociation et de la mise en œuvre de conventions intercantionales en instituant un organe formel, le Bureau interparlementaire de coordination, qui remplace le fameux Forum des présidents, qui est un organe à bien plaisir et qui a été organisé par les présidents des commissions respectives.

Par ailleurs, la Convention précise les moyens d'intervention des organes interparlementaires de surveillance qui disposeront d'instruments explicites pour adresser des questions et formuler des propositions aux organes

gouvernementaux en charge d'institutions communes, comme par exemple la Haute Ecole de Suisse occidentale. En plus des points mentionnés dans le message, j'aimerais relever deux points particuliers, points également jugés importants par la délégation fribourgeoise qui a participé aux discussions de la commission interparlementaire. Premièrement la CoParl est ouverte à tous les cantons suisses: autrement dit, tous les cantons peuvent y adhérer. Cette possibilité démontre la volonté de collaborer encore à une plus large échelle. C'est une preuve d'ouverture de la Suisse romande et notamment de notre canton qui est déjà aujourd'hui contraint de collaborer avec d'autres cantons à échelles variables. C'est notamment l'esprit fribourgeois qui a fait passer le deuxième point. Les conventions de portée régionale ou nationale peuvent être discutées par les cantons membres selon les mêmes règles que les concordats qui concernent uniquement les membres de la CoParl. Ce n'est pas une obligation, mais une offre qui implique une immense chance. En effet, les adhérents à la CoParl sont ainsi en mesure de formuler une position commune et de représenter une opinion plus forte dans le cadre d'une convention nationale. Les cantons romands ont ainsi un outil à disposition qui peut renforcer leur position en Suisse.

Mit dem Vertrag über die Mitwirkung der Parlamente wird die Mitsprache der Parlamente und somit deren Gewicht in interkantonalen Verhandlungsprozessen gestärkt. Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten ist einstimmig der Auffassung, dass wir dem Konkordat beitreten sollen. Die Ausarbeitung wurde übrigens nicht unwesentlich von Mitgliedern der Freiburger Delegation beeinflusst. Bemerken wir noch, dass die anderen fünf Westschweizer Kantone die Vereinbarung bereits ratifiziert haben und ich lade Sie ein, hier ebenfalls dasselbe zu tun.

**Le Commissaire.** Comme vous le savez, le Conseil d'Etat a été très étroitement associé à l'élaboration de cette nouvelle Convention. J'aimerais souligner le travail qui a été fait par les juristes du Grand Conseil ainsi que par le Service de législation. Le Conseil d'Etat a pu s'exprimer à tous les stades des travaux et comme l'a dit le président, les Parlements d'outre-Sarine, qui étaient au début très sceptiques, voire critiques sur ces travaux, s'intéressent de plus en plus à la méthode mise en œuvre en Suisse occidentale. Cela permettra de renforcer l'information du Parlement sur l'avance des collaborations prévues par les différentes Directions. Certaines Directions le font déjà naturellement, d'autres y étaient moins habituées. J'aimerais souligner le rôle très actif qu'a eu le canton de Fribourg par ses parlementaires, notamment Markus Bapst et Benoît Rey, dans l'élaboration du projet qui vous est soumis aujourd'hui. Le Conseil d'Etat est entièrement d'accord avec ce qui vous est proposé.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). La Suisse romande avait en son temps innové en créant la Convention des conventions. Plusieurs exemples nous le démontrent encore aujourd'hui et notamment pas plus tard qu'il y a quelques mois, le canton de Berne voulait innover en créant une espèce de forum de discussion pour

<sup>1</sup> Message pp. 1659ss.

savoir comment travailler au niveau intercantonal et nous avons eu le plaisir de lui répondre que nous travaillions depuis de nombreuses années au bénéfice de conventions.

Par contre, la Convention des conventions a, pratiquement dès son entrée en vigueur, montré un certain nombre de limites au niveau de son applicabilité. Après une petite phase intermédiaire où un *vade mecum* tout aussi impraticable réglait la participation des Parlements lors de la négociation de conventions, il a été nécessaire de prévoir une nouvelle convention, celle qui nous occupe aujourd'hui.

Je crois que cette nouvelle Convention répond tout à fait aux exigences et aux besoins que nous avons. Deux éléments sont importants, peut-être, à notifier. La Convention des conventions a deux objectifs: l'institution de commissions interparlementaires pour l'étude de nouvelles conventions et le suivi des mandats et des conventions existantes. Si la première n'a pas posé jusqu'à présent beaucoup de problèmes, car toutes les commissions interparlementaires qui ont été instituées pour étudier de nouvelles conventions et qui ont fait des propositions ont été en général suivies par la Conférence des gouvernements concernés, le deuxième, le suivi des mandats, a été toujours plus difficilement applicable par le fait qu'il manquait d'instruments parlementaires pour les membres de ces commissions intercantionales. La CoParl supplée maintenant à cette lacune en introduisant de nouveaux instruments tels que le postulat. Je crois que c'est très important de manière à pouvoir formuler des réflexions, des propositions, si l'on songe par exemple au budget, aux comptes de la HES-SO, à l'organisation d'une telle institution ou d'une institution d'une telle ampleur. Le canton de Fribourg, cela a déjà été dit, a été en quelque sorte parmi les pionniers de ces collaborations intercantionales en présidant de nombreuses commissions intercantionales sous l'égide de la Convention des conventions et aussi en élaborant, et notre Grand Conseil l'a entérinée il y a peu, la loi cantonale sur les collaborations intercantionales. Je crois que cet élément de pionnier est très important. J'insiste là-dessus dans le sens où, comme l'a dit le rapporteur, Fribourg sera le dernier à ratifier cette CoParl – ça n'est qu'une question d'agenda – mais le premier en tout cas au niveau du cœur à y apporter son soutien!

C'est ce que vous demande de faire le groupe Alliance centre gauche.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Ich bin stolz, als deutschsprachige Freiburgerin eine Gesetzesvorlage zur Zustimmung zu empfehlen, die es heute erst in der Westschweiz gibt. Das zunehmende Demokratieverständnis wird heute noch in der Deutschschweiz weniger als solches empfunden, ist aber schon im Jahre 2002 von Micheline Calmy-Rey und Pascal Broulis beklagt worden, als damals beide noch im Parlament sassen (Waadt und Genf). In der Folge ist die «Convention des conventions» geschaffen worden. In der Tat haben die Kantone bei den immer komplexer gewordenen Aufgaben, die sie nicht mehr im Alleingang bewältigen und lösen konnten, in verschiedensten Dossiers auf interkantonale Vereinbarungen zurückgreifen müssen. Vertreterinnen und Vertreter in diesen Zweck-

verbänden waren allein Exekutivmitglieder oder deren Verwaltungseinheiten. Das Volk oder das Parlament als Vertretung des Volkes war von der Entscheidung ausgeschlossen und die Gesetzgebung fand ohne demokratische Mitwirkung statt.

Für unsere gemeinsame Mittelschule mit dem Kanton Waadt, das grenzüberschreitende Spital, für regionale Gefängnisse konnten wir dank der «Convention des conventions» demokratisch mitentscheiden. Diese Einrichtungen stehen heute noch unter demokratischer Kontrolle. Man darf nicht vergessen, dass es hier um finanziell hohe und richtungsweisende Investitionen der Kantone geht.

Die ParlVer, ich spreche zwar lieber von der CoParl, das hat sich so eingebürgert und ist besser auszusprechen, ist eine an die gemachten Erfahrungen angepasste und verbesserte Fortsetzung der «Convention des conventions». Sie regelt die Wahrnehmung der Volksrechte bei der interkantonalen Zusammenarbeit. Eine so organisierte Zusammenarbeit ist zweifellos ein schwerfälliges Verfahren. Denken Sie beispielsweise, dass sieben Vertreterinnen oder Vertreter von sieben Parlamenten, die ihrerseits wieder von ihren Parlamenten abhängen, über Gesetzesartikel debattieren. Die CoParl ist aber auf eine so pragmatische Weise wie notwendig geregelt worden und heute stehen Schwerfälligkeit und Effizienz in einem optimalen Verhältnis. Durch die geregelte Mitwirkung der Parlamente, durch die vielfältigen Interventionsmöglichkeiten der Parlamentarierinnen und Parlamentarier aller angeschlossenen Kantone wird der Stimme des Volkes Rechnung getragen.

Ein grosse Bedeutung nimmt in diesem Zusammenhang die obligatorische ständige Kommission für auswärtige Angelegenheiten ein. Sie ist eine kantonale Kommission, deren Hauptgegenstand die Handhabung der demokratischen interkantonalen Zusammenarbeit ist und die auf diese Weise im kantonalen Parlament das ihr zustehende Gewicht erhält.

Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dieser CoParl einstimmig zu. Das heisst, sie ist für Eintreten und dann auch für den Beitritt zum Konkordat.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements. A l'heure où les collaborations intercantionales sont de plus en plus nombreuses, régissant aussi des domaines toujours plus nombreux, il est temps en effet que les parlements se dotent de nouveaux outils pour influencer sur les objets intercantonaux avant qu'ils ne soient ficelés. Fini le temps de ratifier des conventions intercantionales clés en main! Fini le temps où les parlements ne sont juste que des chambres d'enregistrement de ratifications! Avec cette Convention, les parlements des six cantons romands deviendront des interlocuteurs actifs des gouvernements et l'on s'en réjouit. La CoParl nous offre une coopération plus étroite entre les gouvernements et les parlements. Cette Convention nous donne un signe fort pour pallier un déficit démocratique actuel concernant l'élaboration des dossiers intercantonaux.

C'est pour ces considérations que le groupe libéral-radical ratifiera, à l'unanimité, cette adhésion, d'autant plus, et je tiens à le relever ici, que notre canton fait

figure déjà actuellement de très bon élève dans la collaboration entre son pouvoir exécutif et son pouvoir législatif. De ce fait, on est à même aussi de défendre au mieux les intérêts du canton de Fribourg dans le domaine incontournable des collaborations intercantionales.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien va accepter ce projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements. Par rapport à la Convention des conventions, ce projet renforce la participation des parlements à l'élaboration des conventions intercantionales et délimite clairement son champ d'application. Je vous demande de soutenir ce projet de loi.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse den Gesetzesentwurf und besonders den Inhalt des Vertrags über den Bereich Beitritt des Kantons Freiburg zu diesem Vertrag über die Mitwirkung der Parlamente diskutiert. Im Sinne einer Reduzierung des oft genannten Demokratiedefizits und zur Stärkung des parlamentarischen Mitspracherechts erklärt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmiges Eintreten und Zustimmung zum Gesetzesentwurf.

**Le Rapporteur.** Ich stelle fest, dass alle Fraktionen für Eintreten sind und die Vorlage unterstützen. Ansonsten habe ich keine Kommentare. Ich kann mich den Äusserungen anschliessen, auch im Namen der Kommission.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se réjouit de l'unanimité exprimée pour l'entrée en matière. La seule question qui se posera, si vous lisez l'article 3 de la Convention, c'est sous quelle forme se matérialisera l'information, prévue au moins une fois par année, par le Conseil d'Etat au Parlement.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 est «traditionnel»: il dit que le canton de Fribourg adhère à la Convention.

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** La Commission des affaires extérieures souhaite que l'entrée en vigueur soit fixée le plus tôt possible puisque, au plan intercantonal, on aimerait déjà travailler selon ces nouvelles règles dès l'année prochaine. Je vous rappelle que les autres cantons ont déjà ratifié la CoParl. Nous sommes peut-être les derniers à ratifier mais peut-être pas les derniers à mettre en vigueur. Nous avons un délai référendaire plus court que les autres cantons. Nous pouvons donc, peut-être, être parmi les premiers à mettre en vigueur la Conven-

tion. C'est le souhait de la Commission que la loi entre en vigueur le plus rapidement possible.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat est d'accord avec la proposition de la Commission.

– Adopté.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

##### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

#### S'est abstenu:

Burkhalter (SE, PLR/FDP). Total: 1.

**Postulat P2035.08 André Schoenenweid/  
Jean-Pierre Siggen**  
(aide financière à la fusion dans les  
agglomérations)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). La réforme territoriale du canton est une nécessité politique et stratégique. Le Conseil d'Etat l'a bien compris avec la mise en place d'un prochain crédit d'encouragement aux fusions de communes, certainement le dernier. Les centres régionaux, le centre cantonal avec sa capitale, la ville de Fribourg, sont et doivent être aussi concernés complètement par cette dernière réforme territoriale qui doit être importante avant d'entamer d'autres réformes, celle des districts par exemple! La complexité des fusions dans une agglomération, telle que celle des communes proches de la ville de Fribourg, nécessite une aide financière particulière, adaptée et conséquente. Les charges des communes-centres et des chefs-lieux de districts sont élevées. Ce postulat vise à soutenir les centres régionaux et le centre cantonal.

Ce postulat ne vise pas le traitement des agglomérations par une loi à deux vitesses. Les motionnaires sont acquis à la cohésion du canton et à l'équité entre les communes, qu'elles soient grandes ou petites, rurales ou urbaines. Dès lors, le Conseil d'Etat a déjà partiellement pris en compte les objectifs d'aide financière dans les agglomérations en formation. Dans son message N° 207 accompagnant le prochain projet de loi relatif à l'encouragement aux fusions de communes du 21 septembre 2010, qui sera traité certainement en session de novembre ou de décembre, la prise en compte par exemple de fusions jusqu'à 10 000 habitants est déjà un premier pas.

Il reste néanmoins encore d'autres critères à préciser dans les projets d'agglomérations. Sachez que notre destin est commun dans cette réforme territoriale entre et pour toutes les communes du canton. Nous partageons les mêmes souhaits: un canton fort, des communes regroupées efficaces, à l'écoute de leurs citoyens, une qualité de vie basée sur le développement durable, la prospérité économique et la solidarité sociale!  
Merci de soutenir la transmission de ce postulat.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Gemeindefusions sind zu fördern, insbesondere im Kanton Freiburg, der noch sehr viele, ja zu viele Gemeinden hat. Mit Fusionen, das heisst mit grösseren politischen Einheiten kann Demokratie, das heisst die gerechte Mitwirkung des Volkes, bei den zunehmenden, umfangreichen Aufgaben, welche die Gemeinden zu erledigen haben, aber auch Dienstleistungen verbessert werden. Die Angst, oder sogar die Erfahrung, dass in fusionierten Gemeinden nur noch Vertretungen des starken Zentrums das Sagen haben, ist vorhanden und ist ernst zu nehmen. Daher ist es interessant, zu wissen, wie in fusionierten Gemeinden die Positionen der Bevölkerung ausserhalb des Zentrums, also so-

nannte Minderheiten, besser in die Entscheidungsfindung miteingebunden werden kann und ob sich Massnahmen wie beispielsweise ständige Wahlkreise rechtfertigen.

Wenn wir aber von starken Zentren reden, dürfen wir die Sprache nicht vergessen. Es wäre beispielsweise falsch, wenn wir eine Agglomeration mit Düringen haben, dann eine Fusion ohne Düringen machen würden. Die Stärke wäre zwar da, aber die deutschsprachige Minderheit der Stadt wäre marginalisiert. Die Sozialdemokratische Fraktion schliesst sich der Meinung des Staatsrates an und unterstützt die Annahme des Postulats.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du postulat, logiquement déposé, je dirais, par nos collègues de la ville de Fribourg. Ces derniers nous donnent de louables motifs pour lesquels nous devrions prévoir une aide supplémentaire pour les communes des agglomérations qui voudraient fusionner. Si les communes-centres endossent, il est vrai, des charges plus conséquentes eu égard à leur situation charnière, comme il est dit dans le résumé, il faut tout de même relever qu'elles ont le qualificatif de «ceinture dorée», si l'on parle du Grand Fribourg. Mais passons!

Le 9 mars 2007, une association de cinq communes, Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf, lançait une demande d'initiative en vue de la fusion de ces dernières. Quelques péripéties plus tard, liées notamment à une décision préfectorale et à un recours au Tribunal cantonal, l'initiative «Fusion 2011» est retirée le 26 mai 2009, mais les syndicats des cinq communes, auxquels s'est associé celui de Marly, conviennent d'étudier un projet de fusion pour 2016. Si l'analyse des spécificités des communes situées dans l'agglomération présente véritablement la nécessité de donner une aide financière spécifique, il y a lieu, à notre avis, d'aller dans ce sens.

Le contenu de ce postulat ne soulève pas beaucoup de vagues et le groupe Alliance centre gauche l'acceptera bien entendu.

**Crausaz Jacques** (*PDC/CVP, SC*). Par postulat déposé le 20 juin 2008, nos collègues Schoenenweid et Siggen demandent d'étudier les modifications législatives qui permettraient d'octroyer une aide financière particulière en cas de fusion de communes au sein d'une agglomération. Une contribution spéciale serait justifiée par la prise en compte de charges particulières des communes-centres et de l'intérêt pour le canton de disposer d'un centre cantonal et de centres régionaux forts.

Dans sa brève réponse, le Conseil d'Etat précise que la question est de savoir si les communes présentant des caractéristiques déterminées pourraient bénéficier d'une aide financière spéciale en vue d'une fusion, comme c'est le cas dans d'autres cantons. On pourrait donc appeler ça des «fusions stratégiques». Le Conseil d'Etat se dit prêt à traiter cette question dans son message au Grand Conseil accompagnant le projet de loi relatif à l'encouragement aux fusions qui sera débattu, on l'espère, encore cette année.

<sup>1</sup> Déposé le 20 juin 2008, *BGC* p. 1119, développé le 5 septembre 2008, *BGC* p. 1656; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, *BGC* pp. 1845ss.

Même si nous avons déjà reçu le projet, le groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas se prononcer aujourd'hui sur le fond. Nous relevons toutefois que dans son message le Conseil d'Etat se fonde notamment sur la Constitution pour relever que celle-ci précise que les fusions de communes doivent être encouragées sans distinctions particulières ou d'appartenance à un centre, fût-il fort, et que dès lors il n'existe aucun fondement à créer des cas spéciaux en matière de fusion.

Toutefois, le Conseil d'Etat dit avoir tenu compte partiellement de cette demande dans son projet en proposant de soutenir les communes qui fusionnent jusqu'à hauteur de 10 000 habitants au lieu des 5000 prévus initialement. A titre d'exemple, si Fribourg et Villars-sur-Glâne allaient fusionner – ce qui n'est pas de la science-fiction – la subvention s'élèverait à 4 millions selon ce système alors que, selon l'ancien système, la fusion Bulle-La Tour-de-Trême avait obtenu 1 150 000 pour 16 000 habitants.

Donc pour la forme et en attendant un débat plus complet prochainement, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat dont le rapport est déjà dans nos mains et vous invite à en faire de même.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Je dois vous avouer que le groupe de l'Union démocratique du centre est partagé sur ce postulat. Doit-on voter oui, doit-on voter non, du moment que le rapport du Conseil d'Etat a déjà été établi dans le cadre du message N° 207 qui traite de l'encouragement aux fusions de communes?

Le groupe de l'Union démocratique du centre estime que le débat, à l'instar du groupe démocrate-chrétien, aura lieu à ce moment-là. A titre personnel, étant sensible à la problématique de l'agglomération fribourgeoise, je vous invite à voter oui à ce postulat.

**Bachmann Albert** (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat de nos collègues André Schoenenweid et Jean-Pierre Siggen. Nous nous associons à la réponse du Conseil d'Etat et sommes d'accord d'approfondir la question d'un financement supérieur à la moyenne pour les agglomérations. Ce débat doit avoir lieu dans le cadre de la loi relative à l'encouragement aux fusions des communes qui, je l'espère si la commission arrive au bout de son travail, sera présentée déjà lors de la prochaine session, voire au moins à celle de décembre. Donc, nous reviendrons sur le fond de la question à ce moment-là.

En attendant, nous vous proposons d'accepter ce postulat.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). J'interviens ici pour préciser et corriger quelque peu ce qui a été dit par notre collègue Claude Chassot tout à l'heure par rapport au projet de fusion 2011 dans notre centre cantonal. J'étais un des initiateurs de cette initiative qui, comme vous le savez, a abouti en récoltant plus de 10% des signatures nécessaires. Et, suite à l'aboutissement de cette initiative, on s'est aperçu qu'il y avait un certain flou juridique dans notre loi sur les communes par rapport à la suite à donner lorsqu'une initiative demandant une fusion a abouti.

Le comité de fusion 2011, au lieu d'entrer dans un combat juridique à l'issue hypothétique, qui aurait pris un temps certain, a plutôt décidé de négocier et de discuter avec les conseils communaux des cinq communes concernées. Cela a abouti à une convention dans laquelle les conseils communaux des cinq communes se sont engagés à présenter un projet de fusion à l'horizon 2016. Chose réjouissante, la commune de Marly, de sa propre initiative, le conseil communal, a décidé de s'associer à ce projet-là. Je tenais à préciser ceci parce qu'en fait il n'y a pas eu de décision préfectorale. Il y a eu en fait le bon sens qui a régné, je dirais, dans le sens que ce projet est important pour notre canton et pour notre région; il ne fallait pas entrer dans un combat juridique inutile!

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Certains d'entre vous l'ont dit, on est dans un cas un peu particulier car on est seulement au stade de l'acceptation du postulat. Certains députés sont déjà un peu entrés sur le fond, mais il faut savoir que M. Schmid du Service des communes a sollicité l'avis de M<sup>me</sup> Hayoz, parce qu'il fallait absolument traiter ces postulats pour, le cas échéant, pouvoir influencer la loi qui vous sera présentée.

C'est pour cette raison que nous avons présenté aujourd'hui seulement le problème de l'acceptation des postulats, étant entendu, comme on l'a déjà dit, que le fond serait traité dans le message que vous connaissez déjà, ce qui est un peu particulier puisque vous avez déjà pu prendre connaissance des réponses. Mais on est là dans un cas qui nous occupe, le Conseil d'Etat et le Bureau du Grand Conseil, pour savoir si, à l'avenir, les postulats doivent être traités en deux parties comme c'est le cas normalement. Vous savez que certaines fois nous venons directement avec un rapport et nous nous demandons si le rapport est suffisant ou non. Dans ce cas précis-là, aujourd'hui, sur les deux postulats, vous ne vous prononcez que sur l'acceptation du postulat. Je répète, c'est particulier, de connaître déjà en tout cas une partie de la réponse.

Pour revenir juste en passant sur le fond: j'ai déjà eu l'occasion de le dire, hier au Club des communes, que des cantons avaient voulu avoir des traitements particuliers pour leurs centres. A Lucerne, le peuple a refusé après référendum. Argovie a refusé aussi. Et, très récemment – on vient de l'apprendre cette semaine – à Zurich où une péréquation avait été prévue en faveur des deux grands centres que sont Zurich et Winterthur, un référendum vient d'être lancé pour une égalité de traitement aussi.

Ces choses-là, nous allons donc les débattre dans le cadre de la loi sur la fusion mais, effectivement, il vaut la peine de savoir si nous voulons faire – comme l'a dit le député Crausaz – des fusions plus stratégiques que d'autres et de savoir ce qui sera mis derrière ces mots-là; le débat aura lieu.

Pour le moment, le Conseil d'Etat vous demande formellement d'accepter le traitement de ces deux postulats sous cette manière et vous recommande donc d'accepter ce premier postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 81 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 81.*

*Ont voté non:*

Genoud (VE, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 2.*

*Se sont abstenus:*

Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Postulat P2037.08 Jean-Pierre Dorand/ Jean-Pierre Siggen (modification de la loi sur les communes: fusion de communes et création d'arrondissements)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Le gouvernement, dans sa réponse succincte et positive, nous renvoie donc au traitement prochain de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Nous en prenons note et nous nous réservons bien entendu la possibilité d'intervenir à cette occasion.

Toutefois, notre principal souci en déposant ce postulat était de ne pas écarter des voies nouvelles ou différentes de collaborations intercommunales. Nous pensons qu'une commune urbaine se place dans une configuration de collaboration avec les communes périurbaines, configuration qui n'est pas forcément comparable à celles que nous trouvons avec d'autres communes. Pour tenir compte de cette spécificité et désamorcer

ainsi des oppositions, la création d'arrondissements électoraux permanents permettrait d'assurer une certaine représentation des anciennes communes dans les nouveaux organes et maintiendrait une décentralisation administrative.

Aujourd'hui, d'une certaine manière, nous le vivons avec l'agglomération fribourgeoise. Il faudrait désormais passer à la fusion et la conservation de certains aspects institutionnels de l'agglomération, que je citais tout à l'heure, rendrait la fusion meilleure ou plus facilement possible.

Fusionner avec une ville-centre effraie forcément. Peut-on encore peser face au centre dans cette commune nouvellement créée? Cela peut effrayer!

Les arrondissements électoraux permanents répondent à cette inquiétude. C'est la raison pour laquelle je vous invite aussi à accepter le postulat.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Es ist unbestritten, dass mit Gemeindezusammenschlüssen eine viel umfassendere und langfristige Raumplanung realisiert werden kann. Dazu gehören die Planung des öffentlichen und des privaten Verkehrs, das heisst, überhaupt sehr viele Dienstleistungen oder Service Public (um wieder einen französischen Ausdruck zu verwenden), insgesamt die Organisation ganzer Regionen in vielfältiger Hinsicht.

Es ist offensichtlich, dass ein Kanton leichter und ge- rechter zu führen ist, wenn ihm gleichstarke Regionen gegenüberstehen, mit denen er verhandeln kann. Ein Kanton Freiburg mit nur noch drei starken Bezirken, die je ein paar wenige starke Gemeinden umfassen, muss unsere Vision einer nahen Zukunft sein. In Erwartung des Dekrets über die Fusionierung von Gemeinden lädt die Sozialdemokratische Fraktion ein, diesem Postulat zuzustimmen.

**Crausaz Jacques** (PDC/CVP, SC). Par postulat déposé le 20 juin 2008, nos collègues Dorand et Siggen demandent d'étudier les modifications de la loi sur les communes qui permettraient, en cas de fusion de communes, en particulier dans les agglomérations, de créer des arrondissements électoraux permanents et d'assurer une répartition des unités administratives sur l'ensemble des communes fusionnées.

Situation particulière pour le traitement de ce postulat comme pour l'objet précédent! Tout à l'heure, j'ai salué le traitement d'une motion seulement après six mois. Dans ces cas, le Conseil d'Etat fait encore plus fort, nous avons le rapport avant de traiter le postulat! Compte tenu de cette procédure particulière, le groupe démocrate-chrétien n'a pas traité le postulat sur le fond.

Comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien acceptera pour la forme ce postulat et se prononcera sur le fond lors du débat relatif à la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.

A titre personnel, je partage pour l'essentiel les conclusions du rapport du Conseil d'Etat, à savoir que, s'il est nécessaire de mettre en place des arrondissements électoraux pour les premières élections au sein de la commune fusionnée, cette mesure doit rester provisoire, comme le prévoient les dispositions actuelles de

<sup>1</sup> Déposé le 20 juin 2008, *BGC* p. 1120, et développé le 5 septembre 2008, *BGC* p. 1656; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, *BGC* p. 1846.

la loi sur les communes. En ce qui concerne la répartition des services communaux, la convention de fusion peut en fixer les modalités sans qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres contraintes dans la loi.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du postulat de nos collègues Dorand et Siggen. Les éléments novateurs présentés par les deux postulants ont retenu toute notre attention et nous sommes convaincus de leur pertinence. Nous y sommes donc favorables car ils peuvent peut-être être un plus pour convaincre les hésitants sur le chemin des fusions.

Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche accepte bien entendu ce postulat.

**Bachmann Albert** (PLR/FDP, BR). Encore une fois, le groupe libéral-radical ne s'exprimera pas sur le fond du postulat mais sur la forme et nous acceptons de transmettre ce postulat au Conseil d'Etat. Il sera traité et approfondi lors du débat sur la loi relative à l'encouragement aux fusions des communes.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je ne vais pas refaire les mêmes considérations que lors du postulat précédent. Je rappelle simplement, puisque certains députés sont déjà un peu entrés sur le fond, que les conventions de fusions qu'on a déjà passées, dans toutes les fusions qui ont réussi, prévoient obligatoirement une période où on garde les anciennes circonscriptions pour l'élection; ces conventions permettent de prendre une deuxième période législative. Cela donne déjà une garantie sur dix ans. Certaines fusions l'ont prévu.

Je crois que ce n'est pas le seul cas de figure dans le Grand Fribourg où la grande commune fait peur à d'autres. Ici, les dimensions sont un peu différentes mais si vous enlevez un zéro à la population de chacune des communes, vous auriez des cas qui se sont déjà pratiqués dans ce canton. J'ai déjà eu l'occasion de donner ce conseil aux représentants du conseil communal de Fribourg: pour que la grande commune ne fasse pas peur, il faut que, dans les négociations, elle fasse preuve de beaucoup d'humilité. C'est une des conditions de réussite!

Pour la deuxième partie, l'autonomie communale encourage l'imagination. L'autonomie communale sera maintenue dans la nouvelle commune et elle n'empêche absolument pas une organisation qui permette toutes les audaces, c'est-à-dire de décentraliser l'administration dans la nouvelle commune.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat, la réponse étant donnée dans la loi sur les fusions de communes.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/

SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

*A voté non:*

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Schorderet G (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Clôture de la session

**La Présidente.** Nous sommes arrivés au terme du programme prévu pour cette session avec même une séance de relevée qui tombe grâce à la rapidité avec laquelle a été traitée la loi sur l'emploi et le marché du travail. Aussi je vous donne rendez-vous pour la session de novembre, le mardi 9 novembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon appétit.

La séance est levée.

– La séance est levée à 11 h 15.

*La Présidente:*

**Solange BERSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire